



Direction interrégionale  
des services pénitentiaires de Lyon  
MA BONNEVILLE

Bonneville, le 10 juillet 2026

## NOTE AUX FAMILLES

### **Objet : Autorisation pour les familles d'accéder au parloir avec des bouteilles d'eau en période de fortes chaleurs**

Je vous informe que les familles se rendant au parloir pour rendre visite à une personne détenue sont autorisées, jusqu'au 15/09/2026, à accéder au parloir avec une bouteille d'eau de 50cl max par personne.

Ces bouteilles doivent impérativement être neuves et non ouvertes.

En cas de doute, l'agent pourra faire appel au gradé de détention afin de faire contrôler le contenu de la bouteille avec votre accord ou refuser l'accès avec la bouteille dans le cas contraire.

***Chef d'établissement***  
***P PSIKUS***

Destinataires : Accueil familles